

N/REF : 22/08/2025 17H58 C:000502 I:16224
V/REF : 854104
V/Email reçu le Vendredi 22/08/2025 a 17H58

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1383
IMMEUBLE : LE VERDI -1383
50 A 58, AVENUE ROGER DODIN
.
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 18 Septembre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : ALLEE 52 DODIN -
MOTIF : LUMIERE DU GARAGE RESTE ALLUMÉE CONSTAMMENT
Donneur d'ordre : M. N. BUSSON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 10/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
TENTATIVE D'ACCES AU BATIMENT : BADGE D'ACCES NON FONCTIONNEL
INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 11/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
CONSTAT : LA MINUTERIE A ÉTÉ MISE EN MARCHÉ FORCÉE
RÉGLAGE MINUTERIE EN MODE AUTO
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 11/09/25 a 15H32 M. N. BUSSON

FM LGESTION Email envoyé le 22/08/25 a 18H12 M. N. BUSSON

22/08 BONJOUR, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DU
LOGEMENT ET DE SON OCCUPANT SVP.
Suite a donner : OUI. Le 10/09/2025 a 08:39

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.instal.électrique	4	79,45	79,45
	TOTAL H.T.			79,45
	T.V.A. a 10,00%			7,94
	TOTAL T.T.C.En EURO			87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.